

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 Février 2019

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY
Le 21 Février 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille dix-neuf, le 21 Février, à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON, Nicolas CHANUSSOT, Christine PERREAUT, Thérèse BOMBRUN, Gérard MATHEY, David INSELIN et Sandra LANNEAU.

Pouvoir : Benoît MISS à Christine PERREAUT

Était excusé : Benoît MISS

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 décembre 2018 à l'unanimité**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance : Évelyne CHANUSSOT**
- 3. Vote du Compte de Gestion 2018 : délibération N°1**

Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice .Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif. Après examen, l'assemblée **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2018.

- 4. Vote du Compte Administratif : délibération N°2**

Bernard DOURIOT donne la parole à Maryse COULON qui présente le compte administratif et répond aux précisions demandées.

Année 2018	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
En €				
DÉPENSES	386 813€	256 622.29€	265 632€	233 358.26€
RECETTES	283 161€	295 351.80€	309 228€	122 064.18€

A l'issue de la présentation, au vu de la bonne gestion des finances 2018, Bernard DOURIOT fait procéder au vote. Hors de la présence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire, le conseil municipal **approuve par 10 voix pour, le compte administratif 2018.**

5. Affectation du résultat : délibération N°3

A l'unanimité, le conseil approuve l'affectation de 111 992.06€ proposée par le Maire pour la couverture du besoin d'investissement.

6. Adhésion convention ULIS/MERVANS : délibération N° 4

Le Maire informe le Conseil que la commune de MERVANS a voté par délibérations successives N° 38, 72 et 81 -2018 le montant des frais à réclamer aux communes dont les enfants fréquentent la classe ULIS (classe pour l'inclusion scolaire).

À ce titre, la commune de MERVANS sollicite la signature d'une convention de participation financière incluant les frais de fonctionnement de l'école ainsi que les fournitures scolaires pour un montant forfaitaire de 150€ par élève et par an.

Après examen des conditions proposées, l'assemblée **s'oppose par 9 voix contre et 2 abstentions** à la participation financière de la commune.

7. Modification RIFSEEP : délibération N° 5

Le Maire informe le Conseil qu'il souhaite, à compter du 1^{er} mars 2019, modifier l'annexe de la délibération instituant le RIFSEEP, prise le 07/02/2017 par le conseil municipal et rattacher le cadre d'emploi « Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe » au groupe de fonction N° 1.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, le Conseil approuve la modification de la délibération initiale.

8. Admission en non-valeur : délibération N°6

Sur proposition de l'état détaillé fourni par la trésorerie, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, accepte l'admission en non-valeur de sommes devenues irrécouvrables pour un montant de 9.92€.

9. Dossier recouvrement SYDESL : délibération N° 7

Le Maire informe le Conseil que par courrier en date du 4 janvier 2019, les services de la Préfecture ont fait part à la commune de la demande émise par le Payeur Départemental d'engager une procédure de mandatement d'office afin de recouvrer la somme de **667,07€** correspondant à la redevance d'occupation du domaine public (RODP) de l'année 2009.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à régulariser la dépense et à signer tout document qui s'y rapporte.

10. Questions diverses

- Salle des fêtes : le Maire indique que les travaux sont presque terminés et que les coûts seront probablement absorbés par les résultats des 3 années 2018-2019-2020. Un crédit ne sera donc plus nécessaire après le versement du FCTVA en 2020. Nous pourrons alors solder la ligne de trésorerie en cours. La réception de fin de chantier aura lieu le mercredi 27/02 et la visite de la commission de sécurité le 19 mars à 9H30.

L'aménagement (vaisselle, tables, chaises) et le nettoyage de la salle sont prévus vendredi 1^{er} mars.

L'éclairage extérieur de la salle est en cours de test.

Évelyne présente le projet de contrat de location ainsi que le règlement intérieur.

L'inauguration de la salle des fêtes aura lieu le samedi 30 mars à 11H en présence de la Sous-Préfète, de deux sénateurs et du Président du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne.

- Le Maire fait le choix d'installer un défibrillateur dans la salle des fêtes alors que ça n'est pas obligatoire : Gérard MATHEY se charge de demander des devis.
- Organisation de la visite de la Sous-Préfète vendredi 22 février à 14H30 : présentation de la commune et du conseil municipal, visite de la salle et du bourg puis visite de la ferme d'Aurélien COLAS. Nicolas CHANUSSOT demande des précisions quant au choix du Gaec des Agrons plutôt qu'un autre. Le Maire indique avoir fait ce choix en raison de la modernité et de la diversité de l'exploitation.
- Modification des horaires de travail des agents de la cantine : le Maire indique que pour assurer une meilleure surveillance dans la cour après le repas, une réorganisation des horaires sera mise en place dès la rentrée. Josette accompagnera Christelle durant cette période. Le travail dans la cantine sera optimisé pour ne pas modifier les horaires de Josette.
- Le bulletin municipal a été distribué dans tous les foyers. Monsieur le Maire remercie Thérèse BOMBRUN pour en avoir assuré la rédaction et Jean-Michel MAÏLLIS pour la mise en page.
- Le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle fois, l'obligation de fournir de l'électricité à tout terrain constructible va coûter environ 10 000€ à la commune sur un terrain en cours de vente, ce terrain se trouvant dans une zone non couverte par des arrivées électriques.
- Recensement des poteaux incendie : le Maire doit prendre un arrêté répertoriant les poteaux incendie et les points d'eau situés sur la commune. Certains poteaux devront de nouveau être testés par la société SAUR de manière à finaliser la classification et apposer la signalétique définie par le SDIS :
 - 0 à 30M3 : ne peuvent pas être utilisés par les pompiers (autocollant rouge)
 - 30 à 60M3 : peuvent être utilisés dans certains cas (autocollant bleu),
 - + 60M3 : poteaux opérationnels
- Travaux de voirie : Bernard DOURIOT indique qu'il a procédé aux contrôles de voirie pour définir les priorités de 2019, et précise avoir remonté les Pillons et les Pernins. Une visite aux Tabourets sera faite avec Nicolas CHANUSSOT pour en évaluer la pertinence.
- Organisation de la remise et de la reprise des clefs de la salle des fêtes : le Maire indique qu'un travail préparatoire va être réalisé par Evelyne et Maryse pour que du temps soit consacré à la remise et à la reprise des clefs de la salle, afin que la salle soit parfaitement inspectée avec le locataire. Il s'agira d'une réaffectation des tâches.
- La cérémonie commémorative de la journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie aura lieu dimanche 17 mars à 11H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire

Jean-Michel FROMONT

